

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 195

Artikel: Les absentes du dictionnaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

1. L'inégalité dès l'école

Comme toutes les fractions défavorisées d'une société qui cherchent à combler un handicap, les femmes ont à refaire une longue distance, creusée dès l'école (en fait avant déjà, « grâce » aux préjugés de nombreux parents).

L'éducation est donnée aux filles avec le sentiment plus ou moins avoué qu'il s'agit d'un investissement bien aléatoire, pour ne pas dire vain. Avec pour résultat que, sur cent jeunes filles terminant les classes primaires obligatoires, soixante seulement (contre nonante-cinq jeunes gens) poursuivent leur formation par un apprentissage ou une école.

Les Départements cantonaux de l'instruction publique et les associations intéressées ont à se prononcer d'ici octobre prochain sur l'égalité de principe de la formation des filles et des garçons. A supposer que l'accord se fasse sur ce principe, beaucoup restera à faire pour équilibrer les chances, dont l'étude prospective du professeur Kneschaurek résume brutalement la disparité actuelle : à seize ans, sept garçons pour trois filles vont en classes de maturité, trois garçons pour sept filles à l'Ecole normale, deux garçons pour une fille en apprentissage; et trois garçons pour sept filles choisissent — ou doivent se contenter — d'arrêter là leur formation.

2. Les absentes du dictionnaire

Le dictionnaire a des lacunes significatives. Ainsi notre langue française ne connaît pas de féminin pour toutes sortes de professions libérales apparemment réservées aux hommes : professeur, médecin, sculpteur, compositeur, administrateur, cadre d'entreprise, et autres métiers prestigieux.

A noter le corollaire de cette discrimination, qui n'est évidemment pas que de vocabulaire : dès qu'une profession perd de son prestige ou de son intérêt, elle se féminise — et cette évolution n'a rien d'une conquête, on le comprend bien. Il suffit de songer aux temps pas si éloignés où les femmes n'avaient pas accès aux bureaux, ni au bel emploi, de secrétaire ; aujourd'hui le secrétaire-homme est pour le moins général, scientifique, personnel ou d'association, et la demoiselle est « simple secrétaire ».

Autre effet de la discrimination de vocabulaire : une annonce rédigée en vue de susciter des candidatures des deux sexes (ou plus précisément de faire comprendre qu'une candidature féminine

pourrait être prise en considération faute de mieux) a un rendement décevant pour l'offreur d'emploi : il cherchait un(e) pharmacien(ne) ou un(e) traducteur(trice), et le voilà avec des dossiers émanant exclusivement de pharmaciennes et de traductrices ou de messieurs insuffisamment qualifiés. Les éventuels candidats répondant aux conditions auront jugé dévalorisant de solliciter un poste accessible même aux dames.

3. Le window-dressing de la banque helvétique

Si les femmes exerçant une profession représentent à l'heure actuelle, en Suisse, un bon tiers de la population active, elles se répartissent inégalement entre les secteurs (environ un quart dans l'agriculture et l'industrie, tout près de la moitié, exactement 47,7 % dans les services), et plus encore d'une branche économique à l'autre. Pour ainsi dire absentes dans l'industrie d'équipement, elles sont majoritaires dans l'industrie du tabac, des textiles, de la confection et du cuir, ainsi que dans de nombreux et importants secteurs

d'activité tertiaires : commerce de détail, hôtellerie-restauration, services médicaux, enseignement, « œuvres sociales » et « nettoyage ».

Dans tous ces secteurs, les femmes occupent le plus souvent des postes subalternes, à l'exception du commerce de détail où elles forment le gros des cadres moyens (chef de rayon ou de magasin, responsable des achats, etc.), mais non supérieurs (Coop et Migros notamment ne comptent aucune femme ayant rang de fondé de pouvoir).

Un secteur cependant joue actuellement à fond la carte féminine : la banque. Ce printemps, la Société de Banque Suisse, voulant joliment orner son jubilé, invitait M^e Girardin, première dame politique du pays, à siéger dans son Conseil. De son côté, plus discrètement, le Crédit Suisse poursuivait sa politique de promotion féminine en

Enquête sur la jeunesse suisse : portrait rassurant mais insuffisant

Effectué en automne 1971 par l'Institut d'analyses économiques et sociales, sur mandat de « La Suisse », société d'assurance sur la vie et contre les accidents, cette enquête a été publiée en partie sous forme de pages publicitaires dans des quotidiens romands. Le rapport complet, un livret de 111 pages, est maintenant disponible.¹

Les jeunes de quinze à vingt-cinq ans — la jeunesse est définie par cette classe d'âge — représente 16 % de la population résidente de la Suisse. Environ un million de personnes. Et pourtant elle est en diminution depuis le début du

¹ On peut obtenir l'enquête sur demande auprès de « La Suisse », assurance. Ceux qui désirent consulter un ouvrage plus substantiel peuvent lire « Jeunesse et société », aux Editions Payot.